



Municipalité du Canton de Havelock

481, route 203, Havelock, Québec J0S 2C0

Téléphone: 450-826-4741 / télécopie: 450-826-4800

dg@mun-havelock.ca

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC, est par la présente donné qu'à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le lundi 04 juillet 2022, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 251 pour une propriété située au 05, rue Gaétan (lot 5 621 363 du Cadastre du Québec).

Que lors de la séance de CCU du 15 juin 2022, le Comité Consultatif en urbanisme de la Municipalité du Canton de Havelock a recommandé au Conseil municipal d'appuyer la présente demande de dérogation mineure, selon les conditions que le bâtiment respecte le Code Civil du Québec et que le revêtement extérieur du garage s'harmonise avec celui du bâtiment principal existant.

La demande vise à régulariser un bâtiment accessoire existant dérogatoire sur la propriété. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants :

1. Permettre l'empiètement du garage à 0,40 m dans la marge latérale de la propriété;
2. Autoriser la hauteur excédentaire de 0,56 m du garage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

**PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR MINOR DEROGATION**

PUBLIC NOTICE, is hereby given that at its regular meeting of July 4, 2022, the Municipal Council of the Municipality of the Township of Havelock must rule on a request for a minor exemption to zoning by-law no. 251 for a property located at 05, rue Gaétan (lot 5 621 363 of the Cadastre du Québec).

That during the CCU meeting of June 15, 2022, the Comité Consultatif en Urbanisme of the Municipality of the Township of Havelock recommended that the Municipal Council support the current request for the minor derogation, under the conditions that the building respects the Civil Code of Quebec and that the exterior cladding of the garage harmonizes with that of the existing main building.

The purpose of the application is to regularize an existing derogatory accessory building on the property. Specifically, the application addresses the following:

1. To allow the encroachment of the garage to 0.40 m into the side setback of the property;
2. To allow the excess height of the garage to be 0.56 m.

Any interested person may be heard by the Council regarding this request during this meeting.

Donné à Havelock, le 17 juin 2022, GIVEN on June 17th 2022.

Mylène Vincent,

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du Canton de Havelock, MRC du Haut-Saint-Laurent certifie que j'ai publié et affiché le présent avis concernant une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 251 pour une propriété située au 05, rue Gaétan (lot 5 621 363 du Cadastre du Québec)., sur les babillards de l'édifice municipal au 481 Route 203 et du Dépanneur Havelock au 502 Route 202, sur le site internet www.mun-havelock.ca et dans l'InfoHavelock.

Donné à Havelock, ce 17 ième jour de juin de l'an deux mille vingt-deux.



Mylène Vincent
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité du Canton de Havelock